

Le Directeur Général de Bordeaux INP

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712.-2 ;
- VU le décret n°2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP ;
- VU l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2021 ;
- VU le règlement intérieur en vigueur de Bordeaux INP, son annexe 1 et son annexe 2 ;
- VU la lettre d'adhésion de Bordeaux INP à la convention quinquennale entre l'Université de Bordeaux et le CNRS 2016 - 2021;
- VU la nomination en date du 1^{er} janvier 2022 de Cyril AYMONIER en tant que directeur de l'UMR ICMCB 5026, Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux ;

ARRETE

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Cyril AYMONIER en tant que directeur de l'UMR ICMCB 5026, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général de Bordeaux INP, tous actes, décisions ou documents relatifs aux affaires concernant l'unité, et notamment :

ARTICLE 1 : CHAMP DE LA DELEGATION

1. Gestion des personnels Bordeaux INP du laboratoire

La délégation de signature porte sur les actes concernant les personnels fonctionnaires ainsi que les contractuels affectés dans la composante, excepté les actes concernant le délégataire.

a) Personnels enseignants-chercheurs et enseignants

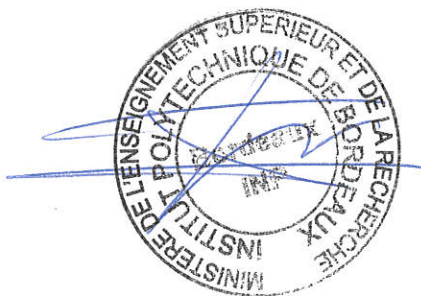
- Ordre de mission ou ordre de mission « sans frais valant autorisation d'absence » relatifs à la recherche en France ou s'agissant de missions à l'étranger, dans les seuls pays figurant en vigilance normale et renforcée sur le site du Ministère des Affaires Étrangères.
L'ordre de mission ne peut être délivré qu'après application de la procédure d'évaluation des risques professionnels en mission.
- Autorisation d'utiliser un véhicule personnel ou de service ;

La directrice générale des services et l'agent comptable de Bordeaux INP sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2022

Le délégrant,
Marc PHALIPPOU
Directeur Général de Bordeaux INP

Le délégataire,
Cyril AYMONIER
directeur de l'UMR ICMCB 5026



Les suppléants

Laurence CROGUENEC
Directrice-adjointe de l'UMR ICMCB 5026

Michel MÉNÉTRIER
Directeur administratif, finances et
Patrimoine de l'UMR ICMCB 5026

Matthieu RENAUDIN
Responsable du service de gestion
financière de l'UMR ICMCB 5026

Adderrahman SALHI
Gestionnaire financier de l'UMR
ICMCB 5026